



Ref : CA2018/74

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 SEPTEMBRE 2018**

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA LEVÉE DE PRESCRIPTION DE FACTURES DU CNFPT**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **07 septembre 2018** réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics*

*Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE à l'unanimité d'autoriser la levée de prescription de factures portant sur les exercices 2011 et 2012 et relatives à des actions de formation de personnels auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).**

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 07 septembre 2018.*

Nombre de membres présents	<b>22</b>
Nombre de membres représentés	<b>11</b>
Nombre d'abstentions	<b>0</b>
Nombre de votes blancs ou nuls	<b>0</b>
Nombre de suffrages exprimés	<b>33</b>
Nombre de votes pour	<b>33</b>
Nombre de votes contre	<b>0</b>

La Présidente,

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le: 02/10/2018

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le: 24/09/2018